BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 470

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

851 667 048 RCS Lille-Métropole.
OLIPOLY.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 73, rue Ferrer, 59155 Faches-Thumesnil.
Précédent propriétaire : 851 667 048 RCS Lille-Métropole. **OLIPOLY.** 421 587 585 RCS Lille-Métropole. **SCI 117.** 388 426 132 RCS Lille-Métropole. **S.C.I DU PIC AU VENT.** 753 704 212 RCS Lille-Métropole. **LOGISTAD.**
Date de commencement d'activité : 6 juillet 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : 851 667 048 RCS LILLE METROPOLE, OLIPOLY, Forme : Société à Responsabilité Limitée, Capital :1 000,00 €, Adresse : 73, rue Ferrer, 59155 Faches-Thumesnil. Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce. Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DES SOCIETES SCI 117 (PREMIERE SOCIETE ABSORBEE), société civile immobilière au capital de 91 469,41 €, dont le siège est situé 73 rue Ferrer 59155 Faches-Thumesnil, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 421 587 585; SCI DU PIC AU VENT (DEUXIEME SOCIETE ABSORBEE), société civile immobilière au capital de 11 200,00 €, dont le siège est situé 73 rue Ferrer 59155 Faches-Thumesnil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 388 426 132 ; LOGISTAD (TROISIEME SOCIETE ABSORBEE), société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège est situé 73 rue Ferrer 59155, Faches-Thumesnil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 753 704 212; par la Société OLIPOLY (SOCIETE ABSORBANTE). Evaluation de l'actif et du passif de SCI 117 (première société absorbée) dont la transmission à OLIPOLY (société absorbante) est prévue : Montant de l'actif : 101 548,00 €, Montant du passif : 418,00 €, Soit un actif net apporté de 101 130,00 €, Augmentation du capital de la Société OLIPOLY (société absorbante) : La Société OLIPOLY (société absorbante) détenant la totalité des parts sociales de la société SCI 117 (première société absorbée), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : 9 661,00 €. Evaluation de l'actif et du passif de SCI DU PIC AU VENT (deuxième société absorbée) dont la transmission à OLIPOLY (société absorbante) est prévue : Montant de

l'actif : 3 178 757,00 €, Montant du passif : 994 660,00 €, Soit un actif net apporté de 2 184 097,00€, Augmentation du capital de la Société OLIPOLY (société absorbante) : La Société OLIPOLY (société absorbante) détenant la totalité des parts sociales de la société SCI DU PIC AU VENT (deuxième société absorbée), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : 1 710 247,00 €. Evaluation de l'actif et du passif de LOGISTAD (troisième société absorbée) dont la transmission à OLIPOLY (société absorbante) est prévue : Montant de l'actif : 23 188,00 €, Montant du passif : 59 892,00 €, Soit un actif net apporté de - 36 704,00 €, Augmentation du capital de la Société OLIPOLY (société absorbante) : La Société OLIPOLY (société absorbante) détenant la totalité des parts sociales de la société LOGISTAD (troisième société absorbée), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : Mali de - 136 704,00 €. Cette fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2020. Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 6 juillet 2020 a été déposé le 24 aout 2020 au nom des quatre sociétés, au greffe du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE..

